

*[Signature]*

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82/1273 du 30/12/1982  
/MTPS.DGTFP.DFP/21024

Portant intégration et nomination de  
Monsieur KENGONDO Gustave dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (Génie Civil).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/187/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/84/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980 signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;
- (/u la demande de candidature constitué par l'intéressé ;

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

Yb.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Mr KENGONDO Gustave, né vers 1954 à Obalé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Génie Civil et Industriel), obtenu à l'Institut de Génie Civil et Industriel de Bucarest (ROMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Civil) et nommé au grade d'Ingénieur de Génie Civil Stagiaire, indice 710.

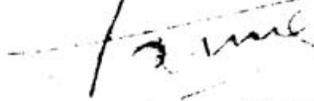
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement.

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,



Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

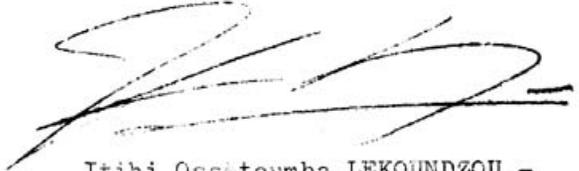


Bernard COMBO MANSIONA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

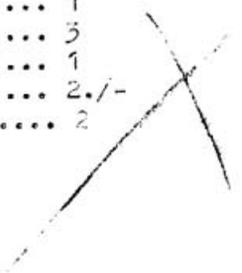


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- DFP/BST ..... 1
- D.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- M.T.P.C. .... 1
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGCM/BC ..... 2./-
- MEN..... 2



Antoine NDINGA-ORA.-